



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise humanitaire et violences au Sahel

Question écrite n° 5400

Texte de la question

M. Thierry Sother alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'ampleur des crises humanitaires et des violences subies par les civils dans la région du Sahel. Dans cette région, les institutions sont fragilisées par la prolifération des groupes terroristes. La violence des groupes armés non gouvernementaux et les opérations militaires contre eux entraînent la mort et le déplacement de millions de personnes. Dans ce contexte, les communautés chrétiennes minoritaires sont particulièrement vulnérables, notamment au Nigéria, Mali, Burkina Faso, Mauritanie ou Niger. Il apparaît qu'une discrimination dans l'accès à l'aide humanitaire pour des motifs religieux au sein des camps de déplacés soit observée. Beaucoup de chrétiens optent alors pour des camps de fortune, oubliés des agences humanitaires et sans sécurité. Il est pourtant essentiel que les minorités en situation de vulnérabilité soient traitées avec dignité et respect. Aussi, M. le député souhaite savoir quelle part de l'aide internationale de la France est investie dans le dialogue interreligieux pour contrer l'idéologie intolérante de ces groupes extrémistes. Il l'interroge également sur le soutien apporté par la France aux victimes de violences religieuses.

Texte de la réponse

La France est très attachée au respect de la liberté de religion ou de conviction, telle qu'énoncée notamment à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Elle accorde une grande attention aux violations de la liberté de religion ou de conviction dans le monde. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères entretient un dialogue régulier à cet égard avec les organisations qui documentent ces violations, telles que Portes ouvertes et Aide à l'Eglise en détresse, qui publient chaque année, pour la première, un Index mondial de persécution des chrétiens et tous les deux ans, pour la seconde, un Rapport sur la liberté religieuse dans le monde. Si la liberté religieuse au Sahel n'a pas fait l'objet de restrictions formelles de la part des Etats, on observe toutefois une augmentation inquiétante de l'extrémisme religieux et du terrorisme djihadiste. Ces phénomènes affectent les populations tant chrétiennes que musulmanes ou animistes. La France est particulièrement attentive à ces situations. Dans le contexte politique actuel, l'aide humanitaire française au Sahel central est limitée en raison des restrictions posées par les juntes au pouvoir et par une situation sécuritaire très dégradée pouvant affecter la sécurité du personnel des organisations humanitaires. Cette aide a toutefois été maintenue là où cela était possible, notamment s'agissant de l'aide alimentaire et des financements à l'action humanitaire des Nations unies. La France s'efforce également de maintenir son appui humanitaire dans le nord des Etats côtiers du Golfe de Guinée menacés par l'extension de la menace terroriste au Sahel. Le ciblage des bénéficiaires des actions soutenues est réalisé au plus près du terrain par les organisations partenaires et prend en compte l'ensemble des vulnérabilités particulières des individus et des communautés, y compris celles liées au genre, à l'âge, à la classe sociale et à l'appartenance communautaire ou confessionnelle. L'aide humanitaire soutenue par la France dans les pays du Sahel et du Golfe de Guinée a pour objectif de ne pas aggraver les tensions et les inégalités, y compris celles qui affectent les minorités religieuses et communautaires. Plusieurs des programmes financés par la France visent à venir en aide aux populations victimes des groupes djihadistes, y compris les

personnes déplacées. La France soutient par ailleurs le dialogue interreligieux et intercommunautaire ainsi que la lutte contre les discours de haine, au Sahel et dans les pays voisins.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Sother](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5400

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 1975

Réponse publiée au JO le : [6 mai 2025](#), page 3284